

## Le pastoralisme transfrontalier

Face à la dégradation des terres, comment renforcer la résilience des communautés pastorales ?



### Auteurs:

M. SEMEGA Ibrahima, GCOZA Mali

M. BRONFORT Sacha, GTD France

Mme ALBAGNAC Manon, CARI/SPONG Burkina Faso

**Sous la coordination de :** Mme DERKIMBA Adeline, CARI

**Mai 2018**

## AVANT-PROPOS

Le pastoralisme, système d'élevage mobile particulièrement adapté aux conditions climatiques en zones arides et semi-arides, constitue l'un des principaux modes d'exploitation des ressources naturelles. Il constitue une activité socioculturelle et socio-économique importante, particulièrement au Sahel, et contribue à l'équilibre des écosystèmes et paysages. Malheureusement, les systèmes de gouvernance intra et inter-pays ne prévoient pas assez de dispositions réglementaires et effectives qui prennent en compte cette mobilité de plus en plus fréquente, précoce et transfrontalière en raison des changements climatiques. La mobilité transfrontalière, souvent considérée comme génératrice de conflits et destructrice de son environnement, tend au contraire à être de plus en plus limitée et entravée. Ce système de production représente pourtant une opportunité à la fois d'intégration panafricaine, un levier économique important, et un mode de gestion durable des terres qui peut légitimement s'inscrire dans les projets de la Grande Muraille Verte.

L'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel (IGMVSS) est un projet panafricain qui a pour but la restauration et la gestion durable des terres dans la région sahélo-saharienne afin de répondre à la fois à la lutte contre la pauvreté et la dégradation des terres. Elle contribue à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) et ceux de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. De par sa dimension transfrontalière, la GMV représente une opportunité pour inclure les problématiques liées au pastoralisme transfrontalier de ces mêmes zones sahéliennes. Le pastoralisme ne pourrait-il pas contribuer à la gestion des terres et des paysages, à la sécurité alimentaire, et à la réduction de la pauvreté ? Ne serait-il pas important de renforcer les capacités de gestion durable des ressources des communautés pastorales et agropastorales au même titre que les agriculteurs ?

En s'appuyant sur le partage d'expériences entre membres du ReSaD et leurs différentes contributions lors des journées d'échange autour de cette problématique, ce présent document a pour objectif de : (i) développer les principaux enjeux liés au pastoralisme et au pastoralisme transfrontalier en particulier, (ii) illustrer, grâce à des études de cas, des initiatives de gestion transfrontalière innovante, et (iii) renforcer le plaidoyer vis-à-vis des acteurs régionaux et nationaux pour des politiques pertinentes de gestion des ressources pastorales dans les pays et les zones frontalières.

Cette contribution a également pour but d'encourager un rapide changement d'échelle, afin de passer des rencontres et discussions internationales aux actions de terrain portées par les collectivités territoriales et la société civile.



Réseau Sahel  
Désertification

Réseau Sahel Désertification

Plateforme GTD, France

12 rue du Courreau, 34380 Viols-le-Fort, France

+33 (0)4 67 55 61 18 | [christophe@cariassociation.org](mailto:christophe@cariassociation.org)



Groupe Travail Désertification

Plateforme GCOZA, Mali

Hamdallaye ACI 2000, BP3264, Bamako, Mali

+223 76 44 05 65 | [sikubine@yahoo.fr](mailto:sikubine@yahoo.fr)

LE GROUPE  
DE COORDINATION  
DES ZONES ARIDES

## 1. INTRODUCTION : CONTEXTE, CARACTÉRISTIQUES ET ENJEUX DE L'ÉLEVAGE AU SAHEL

### 1.1. Qu'est-ce que le pastoralisme ? Retour sur un mode d'élevage ancestral.

Le pastoralisme se définit comme un système d'élevage reposant sur la mobilité du bétail (camelins, bovin, caprin, ovin). De nature extensive, il est pratiqué sur tous les continents et dans de nombreux pays sous des formes très diverses. Il est l'une des plus anciennes formes d'activité agricole en raison des acclimatations écologiques et de la flexibilité des systèmes de gestion. Au Sahel, cette pratique ancestrale s'est développée en raison d'une très forte adaptabilité aux spécificités climatiques arides et semi-arides. Avec deux saisons par an, une incertitude pèse sur la disponibilité des ressources naturelles, ainsi que sur leur répartition spatiale. La transhumance apparaît comme l'unique possibilité d'exploiter ces ressources dispersées. Rien que sur les quinze pays de la CEDEAO, on estime que la zone pastorale couvre 25 % du territoire. Au-delà des aspects de production, le pastoralisme est vécu comme un mode de vie à part entière, qui implique toute une série de considérations sociales et culturelles. En outre, il est crucial pour les moyens d'existence locaux, le commerce, le brassage des populations et l'approvisionnement des centres urbains (FAO, 2012).

### 1.2. Caractéristiques de l'élevage pastoral au Sahel

L'élevage pastoral au Sahel est pratiqué dans deux types de zones :

- La zone saharo-sahélienne : caractérisée par une faible densité de population et de grands espaces où l'élevage pastoral extensif domine ;
- La zone sahélo-soudanaise : caractérisée par une concurrence nettement plus marquée entre éleveurs transhumants, agriculteurs et agropasteurs (éleveurs non mobiles).

L'élevage transhumant sahélien est très diversifié en raison des multiples formes et amplitudes qui vont en déterminer les variantes. Les distances parcourues peuvent être courtes ou longues selon la disponibilité des ressources naturelles (pâturage et eau), l'accès à un marché, ou encore les risques sanitaires et d'hygiène.

On distingue les transhumants des nomades : ces derniers se déplacent sans calendrier précis, sur des trajectoires aléatoires au gré des conditions du milieu sans une intention de retour au point de départ.

Au contraire, la transhumance, originellement définie par « *le déplacement pendulaire annuel des troupeaux selon l'alternance des saisons sèche et pluvieuse* » est caractérisée par des mouvements cycliques bien orientés (Nord-Sud ou Est-Ouest). On parle de petite transhumance lorsque les déplacements sont de faible amplitude, généralement dans un but de valoriser les résidus de cultures, ce qui limite les conflits avec les agriculteurs. Enfin, on parle de grande transhumance lorsque les amplitudes sont élevées (plusieurs centaines de kilomètres), menant régulièrement à des franchissements de frontière (on l'appelle dès lors transhumance transfrontalière).



Réseau Sahel  
Désertification

Réseau Sahel Désertification

Plateforme GTD, France

12 rue du Courreau, 34380 Viols-le-Fort, France

+33 (0)4 67 55 61 18 | [christophe@cariassociation.org](mailto:christophe@cariassociation.org)



Groupe Travail Désertification

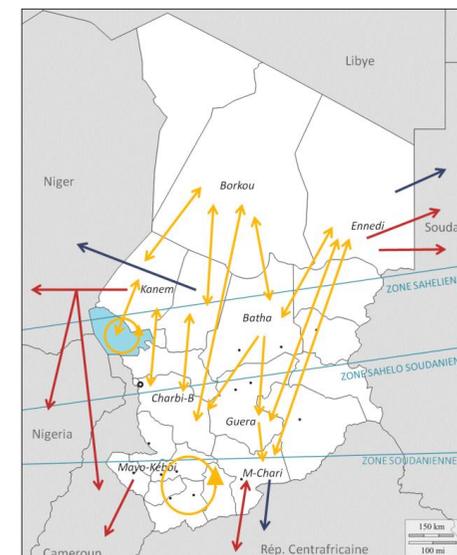
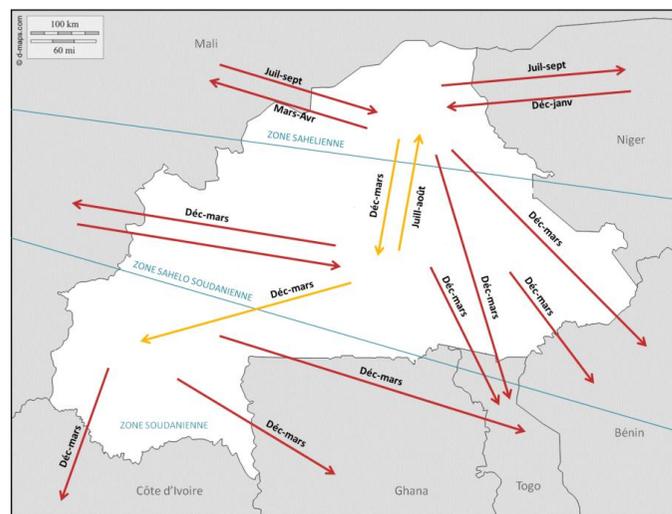
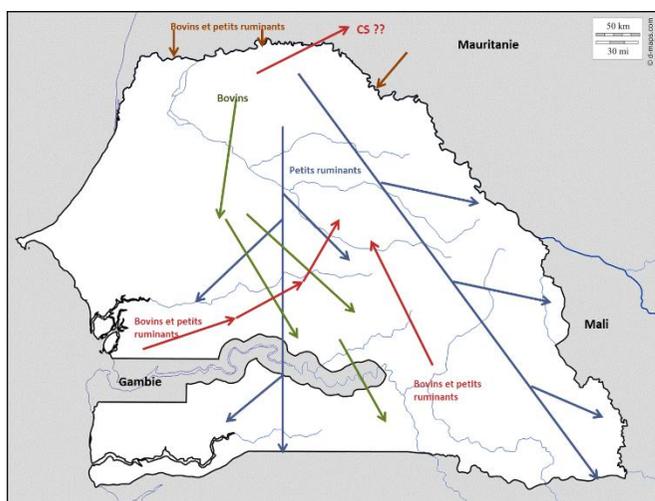
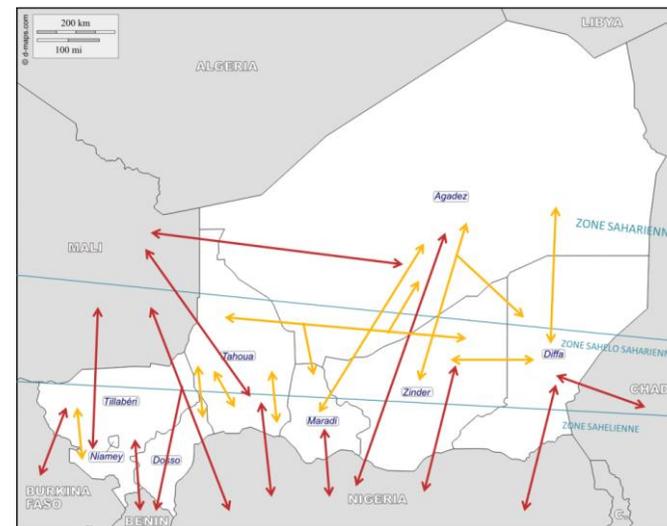
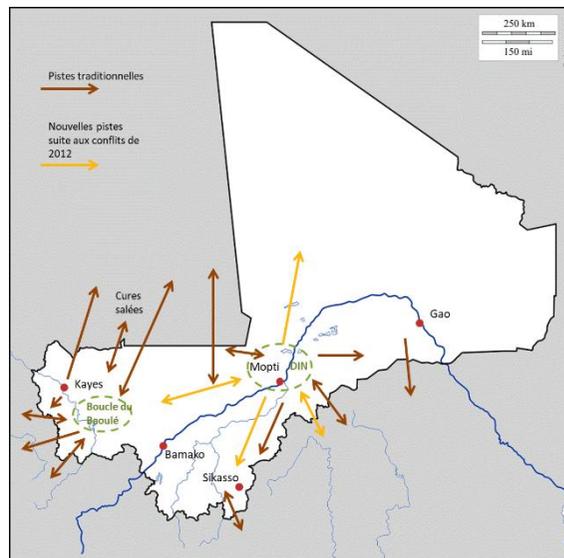
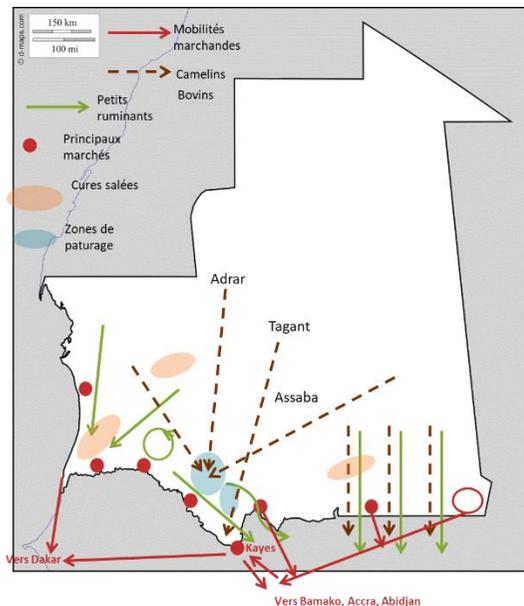
Plateforme GCOZA, Mali

Hamdallaye ACI 2000, BP3264, Bamako, Mali

+223 76 44 05 65 | [sikubine@yahoo.fr](mailto:sikubine@yahoo.fr)

LE GROUPE  
DE COORDINATION  
DES ZONES ARIDES

Illustration : Les trajectoires de transhumance en Mauritanie, au Mali, Niger, Sénégal, Burkina Faso, Tchad. Ces cartes sont issues des travaux d'ateliers d'échange d'expériences sur le pastoralisme transfrontalier de Nouakchott (2017) et Niamey (2018).



## 2. LES ENJEUX DU PASTORALISME DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

### 2.1. Enjeux environnementaux : le pastoralisme comme stratégie d'adaptation au changement climatique

Souvent décrié d'un point de vue environnemental, le pastoralisme possède de nombreux aspects positifs. Il agit comme un micro-écosystème autour des troupeaux : il ameublit le sol, participe à la dissémination des semences grâce au bétail (zoochorie), favorise l'ensemencement par le piétinement, fertilise les sols et favorise la régénération naturelle. Cependant, si la capacité de charge du territoire est dépassée (c'est-à-dire si le nombre de tête de bétail dépasse ce que le pâturage peut accueillir sur une période donnée), l'équilibre est rompu et cela peut mener à des conséquences négatives : tassement des sols, pollution des eaux, perturbation des écosystèmes, érosion des berges, piétinement autour des points d'eau... Par conséquent, un pasteur peut se doter d'un très gros troupeau, mais qu'il fera pâturer moins de temps sur une zone donnée que s'il avait un petit. Il doit veiller à respecter le paramètre temporel en fonction du nombre de tête de bétail et des ressources disponibles.

Grâce à l'exploitation rationnelle des ressources, le pastoralisme a permis durant des siècles de faire face aux sécheresses récurrentes du Sahel. Les variabilités des ressources naturelles peuvent en effet entraîner des écarts de disponibilité fourragère du simple au quadruple à un endroit donné, d'une année à l'autre. Il suffit parfois de parcourir 20 kilomètres seulement pour trouver une situation plus (ou moins) avantageuse. L'élevage mobile représente un excellent moyen d'adaptation à ces contraintes climatiques, et garantit des pertes limitées. Mais à présent, les changements climatiques perturbent les écosystèmes fragiles des zones arides et semi-arides : baisse des précipitations, augmentation des épisodes de sécheresse, diminution de la disponibilité fourragère... Les pasteurs transhumants doivent faire face à cette dégradation des ressources naturelles en modifiant leurs parcours et en luttant avec d'autres usagers pour les mêmes ressources, ce qui peut conduire à des conflits. Dans un contexte de plus en plus difficile, seule la mobilité leur permet d'affronter ces nouveaux obstacles. L'adaptation devra nécessairement passer par l'innovation technique, en s'appuyant sur la traditionnelle flexibilité des éleveurs.



©RASCA Production / Etienne Ramousse

## 2.2. Enjeux sociaux : la mobilité comme puissant facteur d'intégration régionale

Sur le plan social, la transhumance a de nombreux aspects positifs. Puissant outil d'intégration régionale, il favorise le brassage des populations, la cohésion sociale, les échanges culturels et de savoirs. Le pastoralisme contribue aussi à la sécurité alimentaire : les troupeaux représentent la principale assurance contre les risques de pertes de revenus ou d'insécurité alimentaire.

Cependant, cet instrument de paix s'efface peu à peu derrière les conflits générés. En effet, la pression sur les ressources foncières et hydriques conduit à une compétition des éleveurs entre eux, et entre éleveurs et agriculteurs. L'avancée du front agricole peut venir « grignoter » les espaces pastoraux, limitant les ressources fourragères. Le manque de ressources peut également conduire au déplacement précoce des troupeaux, alors que les agriculteurs n'ont pas encore libéré les champs. Ces situations dégénèrent souvent en conflits qui peuvent prendre des formes de plus en plus violentes (conflits armés ou conflits interethniques). Heureusement, il est possible de les éviter en faisant preuve d'innovation sociale dans les modes de gestion du pastoralisme et ainsi favoriser la cohabitation. Malgré leurs imperfections, des initiatives se développent actuellement dans ce sens, qu'il est opportun d'encourager, d'accompagner et de soutenir.

## 2.3. Enjeux économiques : le pastoralisme comme levier du développement économique régional

Avec un poids oscillant entre 23% (Sénégal) et 83% (Mauritanie) dans le produit brut agricole, le pastoralisme représente une manne d'activité économique non négligeable à l'échelle nationale. Sa contribution au PIB des pays sahéliens est estimée entre 10 et 15%. Les pasteurs sahéliens ont un important rôle économique de valorisation des zones difficiles (terrains accidentés, non-cultivables, pauvres...). La transhumance tend également à se commercialiser, via des déplacements de la zone sahélienne, véritable réservoir de protéines animales, vers les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest. Elle prodigue en outre une série de biens et services indispensables : viande, lait, cuirs et peaux, fumure des champs, transport à traction animale, outil d'épargne et d'investissement...

En plus de représenter une source de revenus pour des millions de personnes, ce mode d'élevage s'avère être un puissant outil du développement économique local. Le pastoralisme génère des emplois directs ou indirects (logistique, produits dérivés, soins des animaux, transport...). Il développe l'économie locale des zones d'accueil, dynamise les marchés, transfère de l'argent dans les zones de départ... Le déplacement d'une grande partie de la population risque cependant d'entraîner une baisse de l'activité économique pour les zones de départ. En réaction, des stratégies familiales se développent pour limiter les pertes. L'un dans l'autre, son excellent bilan économique fait du pastoralisme un puissant argument de plaidoyer.



Réseau Sahel  
Désertification

Réseau Sahel Désertification

Plateforme GTD, France

12 rue du Courreau, 34380 Viols-le-Fort, France

+33 (0)4 67 55 61 18 | [christophe@cariassociation.org](mailto:christophe@cariassociation.org)



Groupe Travail Désertification

Plateforme GCOZA, Mali

Hamdallaye ACI 2000, BP3264, Bamako, Mali

+223 76 44 05 65 | [sikubine@yahoo.fr](mailto:sikubine@yahoo.fr)

LE GROUPE  
DE COORDINATION  
DES ZONES ARIDES

### 3. LA SPÉCIFICITÉ DU PASTORALISME TRANSFRONTALIER : CONTRAINTES, ENJEUX ET OPPORTUNITÉS

Le pastoralisme transfrontalier s'appuie sur des déplacements qui impliquent le franchissement d'une frontière entre deux ou plusieurs pays (pays de départ, de transition, d'accueil). Il est de plus en plus favorisé par la recherche de ressources naturelles, l'accès à certains marchés (dont les pays côtiers), ou les infrastructures et aménagements sur les parcours (pistes balisées, points d'eau...). Habituellement régi par des accords tacites anciens, ceux-ci tendent progressivement à s'effriter. Les craintes suscitées par ce mode d'élevage conduisent certains pays à fermer leurs frontières aux pasteurs transhumants, ou à en restreindre drastiquement l'accès (c'est notamment le cas de certains pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest).

Le cadre juridique entourant les pratiques des pasteurs transfrontaliers est très souvent flou. Les lois pastorales nationales sont incomplètes, incomprises, difficilement applicables faute de moyens de mise en œuvre, et elles sont élaborées sans impliquer les acteurs concernés. Leur intégration des préoccupations transfrontalières sont très diverses. Au niveau international, les pays membres de la CEDEAO ont tenté de réguler la transhumance transfrontalière en 1998 avec la décision A/DEC/5/10/98. Celle-ci fixe certaines conditions de déplacement : le respect des parcours balisés, le passage des frontières par des postes de traversée, la détention d'un Certificat International de Transhumance (CIT) et certaines conditions de gardiennage. Cette directive (qui n'a donc pas force de loi) s'est révélée peu efficace en raison de l'absence d'uniformisation des lois entre les pays. Une directive similaire s'est dessinée au niveau des pays de l'UEMOA.

Cette absence de réglementations effectives sur le terrain conduit à une série de conséquences néfastes pour tous : l'accroissement des conflits entre acteurs de la mobilité, la compétition pour les ressources naturelles, la dégradation environnementale, l'insécurité, l'accaparement des terres (privatisation, occupation de terres « vacantes ») et les « tracasseries » frontalières (c'est-à-dire des taxes abusives, des carcans sanitaires, du bakchich...). Les mécanismes et outils de gestion des relations conflictuelles entre utilisateurs des ressources naturelles, notamment les ressources pastorales, n'existent pas en tant que tels. Il y a un manque cruel de cadre de concertation entre les usagers de ces ressources.

Avec la décentralisation administrative, la gestion du terroir communal a été confiée aux nouvelles collectivités territoriales. Malgré le manque des moyens, ces collectivités ont un rôle et une légitimité pour élaborer des règles d'exploitation et d'accès aux ressources naturelles locales, via des plans d'aménagement et des plans d'occupation des sols, et porter des initiatives de gestion transfrontalières.



Réseau Sahel  
Désertification

Réseau Sahel Désertification

Plateforme GTD, France

12 rue du Courreau, 34380 Viols-le-Fort, France

+33 (0)4 67 55 61 18 | [christophe@cariassociation.org](mailto:christophe@cariassociation.org)



Groupe Travail Désertification

Plateforme GCOZA, Mali

Hamdallaye ACI 2000, BP3264, Bamako, Mali

+223 76 44 05 65 | [sikubine@yahoo.fr](mailto:sikubine@yahoo.fr)

LE GROUPE  
DE COORDINATION  
DES ZONES ARIDES

### 3.1. Les initiatives des collectivités locales

#### A. L'initiative transfrontalière dans le bassin du Karakoro (frontière Mali-Mauritanie)<sup>1</sup>

Dans le bassin versant du Karakoro, zone frontalière entre le Mali et la Mauritanie, deux communautés se disputaient les ressources naturelles, conduisant à leur dégradation, à l'augmentation des conflits entre les usagers, à la paupérisation des populations et à la diminution de la sécurité alimentaire. Cette situation s'expliquait par l'absence de conventions d'usage ou de gestion et/ou de la faible application et maîtrise de celles-ci. C'est dans ce contexte qu'est née une approche de concertation intégrée et ascendante (c'est-à-dire des usagers jusqu'aux États).

La création d'une intercommunalité malienne en 2004 (ACGK), puis de la première intercommunalité mauritanienne en 2015 (INKA), a permis d'aboutir à une convention d'entente intercommunale validée par l'administration, puis à la création d'un cadre de concertation transfrontalier du Karakoro et d'un comité de prévention et résolution des conflits en 2017. Grâce à l'appui technique et financier de la société civile (notamment le GRDR) et à un leadership fort, sont ainsi nés : un accord pour la gestion de l'espace du Karakoro, un calendrier commun de libération des champs, un accès équitable aux ressources, un plan de développement intercommunal, et la fédération de plusieurs associations de gestion locale collective (AGLC). Mais le manque de ressources financières et technique constitue le principal point faible de l'accord. Il faut une sensibilisation permanente auprès des acteurs concernés pour qu'ils contribuent au développement et au dynamisme de l'intercommunalité, sans quoi sa pérennité se retrouverait menacée.

Cette initiative met en évidence la nécessité du portage institutionnel local et la mobilisation d'une partie de leur budget pour garantir une souveraineté du financement.

#### B. L'Accord bilatéral pour la gestion et l'organisation de la transhumance transfrontalière entre la région de Maradi (Niger) et l'État de Katsina (Nigeria)<sup>2</sup>

La région de Maradi est le poumon économique du Niger. Située au sud du pays, elle comporte une vaste zone pastorale, et partage environ 150 km de frontière avec trois États du Nigéria avec lesquels il y a beaucoup d'échanges. Chaque année, de nombreux éleveurs descendaient vers l'État de Katsina (Nigéria) après la libération des champs pour chercher du fourrage, occasionnant une surcharge sur le disponible fourrager, une importante dégradation des terres et des conflits entre agriculteurs et éleveurs. En plus des changements climatiques, cet espace transfrontalier était soumis à une insécurité grandissante (vols à main armée, attaques). En réponse à ces contraintes, est née l'idée d'un cadre de proximité sur la gestion et l'organisation de la transhumance transfrontalière entre les deux collectivités.

<sup>1</sup> Pour aller plus loin : Chroniques frontalières : immersion dans le bassin du Karakoro (2009, GRDR) <http://www.cariassociation.org/Publications/Chroniques-Frontalieres-Immersion-dans-le-bassin-du-Karakoro-Mali-Mauritanie>

<sup>2</sup> Pour en savoir plus : Mr Soumaila Amadou (msoumailar@gmail.com), directeur Régional de l'Élevage de la région de Maradi (Niger).



Réseau Sahel  
Désertification

Réseau Sahel Désertification  
Plateforme GTD, France  
12 rue du Courreau, 34380 Viols-le-Fort, France  
+33 (0)4 67 55 61 18 | [christophe@cariassociation.org](mailto:christophe@cariassociation.org)



LE GROUPE  
DE COORDINATION  
DES ZONES ARIDES

Plateforme GCOZA, Mali  
Hamdallaye ACI 2000, BP3264, Bamako, Mali  
+223 76 44 05 65 | [sikubine@yahoo.fr](mailto:sikubine@yahoo.fr)

Il trouve son origine dans des discussions, des échanges et des visites de travail que les organisations paysannes des deux collectivités mènent en 2016 pour ébaucher le processus d'un protocole d'accord. Rapidement, les gouvernorats de Maradi et de Katsina suivent le pas et créent un cadre de dialogue plus pérenne. Début 2017 se tient un forum rassemblant les acteurs pour aboutir à un consensus autour des grands axes du protocole d'accord et de ses instances de mise en œuvre (notamment un comité technique bilatéral). Les États centraux s'impliquent ensuite par le biais des ministères concernés, jusqu'à ce que le protocole d'accord soit signé en juillet 2017.

Depuis, un cadre de dialogue plus harmonieux a été construit. La mobilité s'en retrouve de plus en plus apaisée : diminution de l'insécurité liée aux attaques et aux vols, diminution des conflits avec les agriculteurs grâce à des consensus autour des périodes de passage de la frontière, création de zones de replis pour les éleveurs nigériens. Enfin, un accord de principe a été obtenu pour l'extension de l'accord avec les deux autres États frontaliers du Nigéria.

Soulignons que le succès de cet accord est en grande partie à attribuer à la société civile, qui a porté le projet jusqu'aux grandes instances nationales. Tout comme dans l'étude de cas précédente, la société civile (les ONG) a été déterminante pour la réussite d'un cadre de concertation, à travers un accompagnement technique, le plaidoyer, les règles de gouvernance, l'organisation des acteurs, la mise en réseau...

### *C. Coopération transfrontalière entre les conseils régionaux des Cascades (Burkina Faso) et de Sikasso (Mali)<sup>3</sup>*

La zone transfrontalière entre la région des Cascades au Burkina Faso et la région de Sikasso au Mali, appelée zone « Sikasso-Korhogo-Bobo » (SKBo) comptabilise une population de 3.5 millions d'habitants. Ses importantes ressources naturelles (plaines, cours d'eau, ressources pastorales et halieutiques) donnaient lieu à une compétition et des conflits entre les populations. La maîtrise et la gestion de l'eau est notamment un enjeu de taille pour les exploitants des plaines. Diverses pratiques illicites et des tracasseries routières se déroulaient également dans l'espace SKBo). Est alors née une démarche de coopération pour mettre fin aux tensions liées au partage des ressources.

C'est à travers des rencontres tournantes qu'un processus multi-acteur s'est développé, impliquant à la fois des élus locaux, les administrations, les communautés, la société civile, les partenaires techniques, ainsi que des partenaires financiers. Après une dizaine d'années d'échanges, de réalisation de plan d'actions, et d'études de faisabilité technique, un accord de coopération transfrontalière est signé en 2014.

Malgré un faible engouement de la part des partenaires financiers et une faible communication entre les acteurs de part et d'autre de la frontière, cet accord mis en œuvre par un comité de pilotage a déjà produit des résultats encourageants, notamment : la création d'un marché agricole transfrontalier, la réalisation d'une piste rurale et sa gestion transfrontalière, un cadre de résolution des différends. Les prochaines étapes viseront la gestion des ressources en eau, la diffusion des textes législatifs et la lutte contre les entraves à la mobilité routière.

<sup>3</sup> Pour en savoir plus : Conseil Régional de Sikasso, Mali - <http://crsikasso.ml/>



Par ailleurs, une extension de l'accord est envisagée avec d'autres régions du Burkina Faso et du Mali ainsi que des régions de la Côte d'Ivoire, envoyant un signal encourageant pour de telles initiatives.

### 3.2. Les initiatives nationales et internationales

Certains chefs d'États et certaines institutions régionales externes se sont également positionnés sur la question du pastoralisme transfrontalier :

- La Déclaration de Nouakchott en 2013, portée par la CEDEAO, sur la sécurisation du mode d'existence et des moyens de production des populations pastorales ;
- L'Union Africaine (UA), le Comité permanent Inter-états de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) et l'UEMOA ont également considéré la transhumance transfrontalière comme utile à la sauvegarde et à l'accroissement de la production du bétail ;
- L'Agenda 2063 de l'UA, qui ne vise pas directement le pastoralisme mais qui donne les stratégies indicatives pour une gestion durable des ressources naturelles et des modèles durables de production.

Ces textes et axes stratégiques sont importants puisqu'ils mettent en lumière de problématiques complexes qui sont souvent laissées pour compte. Mais cela ne suffit pas : ces objectifs sont trop généraux et les effets ne se traduisent pas sur le terrain.

Une piste sérieuse pourrait résider dans l'Initiative Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel (IGMVSS). La GMV représente une opportunité d'inclure les questions pastorales dans la mise en œuvre de programmes de développement et d'adaptation aux changements climatiques. Le pastoralisme transhumant est un mode de gestion durable des terres qu'il faut intégrer aux autres problématiques de dégradation des terres, d'agriculture durable et de l'accès équitable aux ressources. C'est dans une démarche intégrée que les résultats se feront les plus solides. La superposition du tracé de la GMV et des problématiques transfrontalières est l'occasion de mettre en place des projets intégrés et articulés entre eux, prenant en compte les intérêts des pasteurs, des agriculteurs et des populations locales.

Sur le terrain, cela se traduit de façon concrète par des aménagements hydrauliques ou par la restauration des parcours pastoraux dégradés. Mais il faut veiller à ce que les terres récupérées (et à première vue, « vacantes ») ne se fassent pas récupérer pour l'agriculture. Un des grands enjeux est de parvenir à associer l'ensemble des acteurs locaux pour obtenir des consensus autour de la gestion des ressources pastorales. La GMV est surtout vue comme une initiative purement environnementale, alors qu'il s'agit d'une approche intégrée et qu'il est donc nécessaire d'établir des ponts entre les différents usagers des ressources naturelles. Un travail est donc à réaliser sur la communication autour de l'initiative. Le ReSaD participe pleinement à cet effort de vulgarisation et d'information, et il serait souhaitable que les agences nationales de la GMV contribuent elles aussi à cette diffusion.



Réseau Sahel  
Désertification

Réseau Sahel Désertification

Plateforme GTD, France

12 rue du Courreau, 34380 Viols-le-Fort, France

+33 (0)4 67 55 61 18 | [christophe@cariassociation.org](mailto:christophe@cariassociation.org)



Groupe Travail Désertification

Plateforme GCOZA, Mali

Hamdallaye ACI 2000, BP3264, Bamako, Mali

+223 76 44 05 65 | [sikubine@yahoo.fr](mailto:sikubine@yahoo.fr)

LE GROUPE  
DE COORDINATION  
DES ZONES ARIDES

## 4. QUELS ENSEIGNEMENTS ET QUELLES SUITES ? LES PISTES POUR L'ACTION

Les précédentes études de cas semblent confirmer qu'encourager et favoriser les synergies et les réseaux entre les communautés, les organisations de la société civile (OCS), et les acteurs clés aboutit à un meilleur cadre de dialogue, des solutions adaptées aux spécificités locales, et une diminution du risque de conflits. Il est ensuite du ressort des autorités locales de prendre le relais avec un leadership fort. En tant qu'atout pour l'économie locale et la sécurité alimentaire, ce mode de production a besoin d'être mieux considéré dans les politiques et stratégies de développement local. Il est de la légitimité et de la responsabilité des collectivités frontalières de mettre en place des règles de gestion commune de la transhumance transfrontalière. La construction de tels accords favorise ainsi le brassage socioculturel, la prévention des conflits, la facilitation de la mobilité, la cohésion sociale et une diminution des « tracasseries ».

### 4.1. Recommandations pour la société civile

A ce stade, il paraît important de tirer les premiers enseignements et de faire des recommandations opérationnelles pour de futures initiatives.

Premièrement, même si l'État reste un acteur majeur dans la gestion des territoires, il est crucial que **les acteurs s'organisent entre eux** (via des coopératives de producteurs, des associations de paysans, des organisations de la société civile, des intercommunalités...) et s'imprègnent des problématiques du pastoralisme transfrontalier. Le rôle de la société civile peut s'inscrire dans une démarche d'impulsion pour fédérer les acteurs et accompagner les collectivités locales. Elle peut aussi inciter d'autres acteurs à le faire, par exemple en alertant les services techniques pour qu'ils prennent les problématiques de leur ressort en main.

Ensuite, la société civile peut encourager la construction d'un **cadre de concertation et de dialogue** avec les populations et les acteurs clés en renforçant l'appropriation d'une problématique afin de trouver des solutions qui leur sont adaptées. L'enjeu ultérieur est d'impliquer les autorités régionales ou nationales pour qu'elles valident les accords établis. L'ancrage institutionnel et local des interventions est important : tous les processus qui fonctionnent ont mis les maires et les communes au cœur des interventions. Par ailleurs, les synergies entre acteurs et l'articulation entre les différentes démarches favorisent la mutualisation des ressources financières et techniques de plus en plus rares.

Enfin, un travail de **sensibilisation aux textes réglementaires** doit être réalisé auprès des communautés, des acteurs clés, mais aussi des forces de l'ordre (gendarmerie, douane, police). Des séances d'information, des travaux de capitalisation, de vulgarisation et de diffusion sont donc à encourager. Le plaidoyer doit être orienté vers des messages capables d'interpeller les décideurs : la référence environnementale ne suffisant plus, il serait judicieux d'inclure des arguments de nature économique.



Réseau Sahel  
Désertification

Réseau Sahel Désertification

Plateforme GTD, France

12 rue du Courreau, 34380 Viols-le-Fort, France

+33 (0)4 67 55 61 18 | [christophe@cariassociation.org](mailto:christophe@cariassociation.org)



Groupe Travail Désertification

Plateforme GCOZA, Mali

Hamdallaye ACI 2000, BP3264, Bamako, Mali

+223 76 44 05 65 | [sikubine@yahoo.fr](mailto:sikubine@yahoo.fr)

LE GROUPE  
DE COORDINATION  
DES ZONES ARIDES

## 4.2. Argumentaire de plaidoyer

Dans cette partie ont été regroupés différents messages et argumentaire de plaidoyer proposés lors des ateliers d'échange d'expériences à Nouakchott et Niamey en 2017 et 2018. L'ancrage local et le degré d'expertise des participants leur confèrent une pleine légitimité.

### A. Échelle nationale

- La séparation des agriculteurs et des éleveurs dans les politiques publiques, les projets ou les textes de loi, a tendance à exacerber les conflits. Les deux activités sont complémentaires et peuvent se renforcer si elles sont bien articulées au niveau des politiques publiques → **Il faut privilégier l'intégration de l'élevage et agriculture comme moyen de gestion durable des terres et de prévention des conflits.**
- Compte tenu de l'importante pratique de l'élevage parmi la population sahélienne, et en s'appuyant sur les connaissances locales (lois locales et lois pastorales), il est important de sécuriser et valoriser les zones pastorales → **Il est primordial de légiférer sur les règles d'accès et d'utilisation des ressources naturelles.**
- Le pastoralisme transhumant contribue dans une large mesure à l'économie nationale et locale, à la sécurité alimentaire nationale, et à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) → **Il est donc légitime de plaider en faveur d'une augmentation des investissements nationaux dans le pastoralisme.**
- Face à l'image négative qui nuit à l'activité, la transhumance doit bénéficier d'une meilleure communication de la part du gouvernement. L'enjeu est de revaloriser ce mode d'élevage ancestral, en se focalisant sur les bénéfices environnementaux, socioculturels et économiques qu'il représente → **Une importante campagne de sensibilisation et de vulgarisation des textes de lois doit être menée auprès des éleveurs, mais aussi des autres usagers de la terre.**
- Les gouvernements doivent valoriser et soutenir la société civile pastorale active sur le terrain, ainsi que les partenaires techniques et financiers. Ils devraient également s'inspirer des initiatives qui ont fonctionné pour ensuite les répliquer sur l'ensemble du territoire → **Il est du ressort des gouvernements de prendre le relais de telles initiatives, et de les porter à l'échelle nationale.**



Réseau Sahel  
Désertification

Réseau Sahel Désertification

Plateforme GTD, France

12 rue du Courreau, 34380 Viols-le-Fort, France

+33 (0)4 67 55 61 18 | [christophe@cariassociation.org](mailto:christophe@cariassociation.org)



Groupe Travail Désertification

Plateforme GCOZA, Mali

Hamdallaye ACI 2000, BP3264, Bamako, Mali

+223 76 44 05 65 | [sikubine@yahoo.fr](mailto:sikubine@yahoo.fr)

LE GROUPE  
DE COORDINATION  
DES ZONES ARIDES

## B. Échelle régionale/multilatérale

- De tout temps, l'élevage pastoral a été un vecteur d'échanges (commerciaux et culturels). Ce mode d'élevage peut être considéré un puissant outil d'intégration africaine. Les Etats doivent cependant lever les contraintes liées aux textes réglementaires qui entravent la libre circulation, et légiférer sur des règles de gestion commune de la transhumance transfrontalière → **Traiter la problématique du pastoralisme est l'opportunité de l'intégrer dans les politiques et stratégies de développement régionale et sous régionale (CEDEAO, UEMOA, Agenda 2063 de l'UA...).**
- L'application des grandes directives (telle que la décision A/DEC/5/10/98 de la CEDEAO) doit être la plus harmonieuse possible entre les Etats, de façon à limiter les tracasseries à la frontière, les conflits et les tensions sociales qui peuvent en résulter → **Une révision des directives portant sur la transhumance transfrontalière a besoin d'être opérée.**
- Améliorer le contexte sécuritaire régional génère des retombées positives au niveau social (diminution des migrations, lutte contre la pauvreté, amélioration des conditions de vie...) et économique → **Traiter la problématique du pastoralisme, et plus largement de l'accès équitable aux ressources naturelles entre les usagers, fait diminuer la résurgence des conflits, et contribue à la stabilité nationale et internationale.**

L'IGMVSS représente une **opportunité pour inclure les questions pastorales dans les projets de lutte contre la désertification et la dégradation des terres**. En tant que mode d'élevage durable, celui-ci devrait bénéficier d'une meilleure prise en compte dans le but d'atteindre les objectifs de l'initiative panafricaine. C'est en réalisant des approches intégrées que l'on s'assure de la pérennité des programmes mis-en-œuvre : l'exclusion de certains acteurs n'a aucun sens sur le long terme. D'ailleurs, afin de soutenir la mise en œuvre de la GMV, le Fonds pour l'Environnement Mondial a financé le projet « Réduire les écarts dans la GMV : relier les secteurs et les acteurs pour renforcer les synergies et le changement d'échelle », mis en œuvre par ONU-Environnement et exécuté par l'UICN, dans une dynamique de partenariat avec tous les acteurs engagés dans la GMV. Il y a été notamment dit que la GMV pourrait devenir un élément de plaidoyer pour la sécurisation des systèmes pastoraux et qu'elle pourrait financer et capitaliser toutes les initiatives de développement rural, y compris les initiatives d'appui au pastoralisme.



Réseau Sahel  
Désertification

Réseau Sahel Désertification  
Plateforme GTD, France  
12 rue du Courreau, 34380 Viols-le-Fort, France  
+33 (0)4 67 55 61 18 | [christophe@cariassociation.org](mailto:christophe@cariassociation.org)



LE GROUPE  
DE COORDINATION  
DES ZONES ARIDES

Plateforme GCOZA, Mali  
Hamdallaye ACI 2000, BP3264, Bamako, Mali  
+223 76 44 05 65 | [sikubine@yahoo.fr](mailto:sikubine@yahoo.fr)

## 5. CONCLUSION

Le pastoralisme est un pilier de l'activité économique des pays sahéliens, et représente une partie importante des emplois générés. Il contribue, via les retombées positives sur le plan social, environnemental et économique, au développement durable des sociétés qui le pratiquent. Particulièrement bien adapté aux caractéristiques climatiques des zones arides et semi-arides, ce mode d'élevage participe à la sécurité alimentaire et constitue un excellent moyen d'adaptation aux changements climatiques.

Malheureusement, le manque de cohésion juridique, la non-application et l'incompréhension de certaines décisions ont de sérieuses répercussions sur les transhumants transfrontaliers. En l'absence de réglementation claire, la pression foncière entre les différents usagers (éleveurs, agriculteurs, agropasteurs...) génère des conflits qui peuvent menacer la stabilité régionale ou sous régionale. Face à cette problématique complexe, une réponse unilatérale n'a pas de sens. Celle-ci doit être portée à tous les niveaux de pouvoirs : celui des collectivités locales, des gouvernements nationaux, et des instances régionales.

Différentes initiatives de gestion commune des ressources naturelles transfrontalières ont vu le jour et ont commencé à donner leurs premiers résultats concrets. Les ingrédients de la réussite sont ceux du dialogue, de la concertation et de la mise en réseau des acteurs. Ce sont des exemples dont il faut s'inspirer afin de les répliquer sur un territoire plus vaste. Le rôle de la société civile est primordial à leur succès car elle offre un accompagnement technique, des éléments de plaidoyer, des règles de gouvernance et d'autres éléments indispensables à la réussite d'un cadre de concertation. Mais pour cela, les OSC ont aussi besoin du soutien des autorités publiques.

Au niveau international, des déclarations et des stratégies d'intégration sont établies, mais elles ne sont pas suivies d'effets sur le terrain. Au vu de sa dimension transfrontalière en zone sahélienne, l'Initiative Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel représente une opportunité de mise en œuvre des initiatives d'appui au pastoralisme et de gestion commune des ressources transfrontalières. Surtout perçue comme une initiative purement environnementale, la GMV permet d'établir des ponts entre différents secteurs et différents usagers des ressources naturelles.

Il est à présent temps de rapidement changer d'échelle. Les rencontres internationales, les ateliers thématiques, le partage de savoirs et de savoir-faire sont indispensables, mais il ne faut pas retarder la mise en œuvre des opérations sur le terrain pour contribuer à la lutte contre la pauvreté, l'insécurité alimentaire, et la dégradation des terres. Le changement climatique s'accélère : il est plus que temps de passer à l'action.



Réseau Sahel  
Désertification

Réseau Sahel Désertification

Plateforme GTD, France

12 rue du Courreau, 34380 Viols-le-Fort, France

+33 (0)4 67 55 61 18 | [christophe@cariassociation.org](mailto:christophe@cariassociation.org)



Groupe Travail Désertification

Plateforme GCOZA, Mali

Hamdallaye ACI 2000, BP3264, Bamako, Mali

+223 76 44 05 65 | [sikubine@yahoo.fr](mailto:sikubine@yahoo.fr)

LE GROUPE  
DE COORDINATION  
DES ZONES ARIDES